Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260310-2026_04_05-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
2026_04_05

Objet de la délibération
Micro-crèche : Autorisation de signature d'une promesse de bail commercial

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11

Date de la convocation
04/03/2026

Date d'affichage
18/03/2026

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 3

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2026 le 10 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, MM : BALAIS Cyril, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean.

Excusé ayant donné procuration : M. TULANE Loïc à M. GORRE Onen

Absents : Mmes ROLLAND Bérénice, DESSE Florence, LE HEN Nathalie et M. CARPENTIER Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme JUSTAL Maryline

Objet de la délibération : Micro-crèche : Autorisation de signature d'une promesse de bail commercial

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'une promesse de bail commercial avec Mme LEFEUVRE-COURTOUX Sandrine, représentante de la SARL Mandala, pour la location des locaux situés au 1 rue du Vieux Pont, afin d'y établir une micro-crèche, et dont les conditions sont relatées ci-dessous :

La promesse prévoit que le bail commercial sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à partir du 1er septembre 2026, avec faculté de résiliation triennale.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 800 €, l'activité de la SARL Mandala n'étant pas assujettie à la TVA. Ce loyer s'entend hors droits, taxes et charges ; il est révisable tous les 3 ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu à la date de l'indexation étant alors comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20260310-2026_04_05-DE

- Autorise M. le Maire à signer la promesse de bail commercial, avec Mme LEFEUVRE-COURTOUX Sandrine, représentante de la SARL Mandala, pour la location des locaux sis au 1 rue du Vieux Pont, propriété de la commune, afin d'y établir une micro-crèche, sur la base d'un loyer mensuel de 800 €, soit 9 600 € annuel, à compter du 1er septembre 2026, auprès de l'étude notariale NOTA BENE à Bain-de-Bretagne.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

